Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900633-20260625-DEC2026001-DE

MAIRIE
DE
GOULIEN
FINISTÈRE
29770
*****

DECISION DU MAIRE

DEC-2026-001 - Virement de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la Délibération de vote du budget commerce 2026 n°2026-011-02 du conseil municipal en date du 21 avril 2026 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la commerce 2026,
Considérant que les crédits votés à l'article 65888 -Autres charges diverses de gestion courante - sont insuffisants pour passer une écriture comptable obligatoire, il convient d'abonder le chapitre 65 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011,
Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres,

Décide,
Article 1er. D'autoriser les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-607 : Achats de marchandises	10.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**10.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**10.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	10.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €

Article 2. Qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Maire,

GOARDON Henri

